

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 176

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Cession de l'ancien centre d'exploitation des routes à Berre l'Etang (13131) au profit
de la commune de Berre l'Etang

**Direction des Etudes de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
13986**

PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé la vente de certains de ses biens immobiliers et par délibération du 11 décembre 2015, a complété et réactualisé la procédure de vente des biens validée par les délibérations des 21 novembre 2004 et 27 janvier 2006, notamment en ce qui concerne les conditions de vente de gré à gré.

Ainsi, la vente de l'immeuble situé 203 Avenue Roger Salengro à Berre l'Etang, accueillant précédemment le centre d'exploitation des routes lequel immeuble est aujourd'hui vacant, s'inscrit dans cette procédure de vente de gré à gré.

Le bien en question consiste en une parcelle cadastrée section AO n°8 d'une contenance totale de 1 542 m² sur laquelle a été construit un bâtiment d'une superficie de 577 m² environ, comprenant deux étages sur rez-de-chaussée à usage de bureaux, de hangar et d'habitation.

La commune de Berre l'Etang, ayant eu connaissance de la mise en vente de ce site, a, par courrier du 3 juin 2016, manifesté intention de l'acquérir moyennant un prix de 500 000 € inférieur de 12% environ à l'estimation du Domaine qui s'élève à 570 000 €

PROPOSITION.

Le 4 avril 2017, le Comité Technique de Suivi des Cessions, dans le cadre de la procédure de vente actualisée, a proposé de retenir l'offre de la commune au prix proposé, inférieur à l'estimation du Domaine, compte tenu de l'intérêt du projet qui consiste notamment à relocaliser une partie des services techniques opérationnels de la ville permettant ainsi d'assurer un service public plus proche des usagers en secteur public dense.

Aussi dans l'hypothèse où cette offre serait accueillie favorablement, il conviendrait :

- de constater la désaffectation du bien situé 203 Avenue Roger Salengro à Berre l'Etang,
- d'approuver la cession dudit bien au profit de la commune de Berre l'Etang au prix de 500 000 €, inférieur à l'estimation du Domaine (570 000€) compte tenu de l'intérêt du projet municipal,
- d'autoriser la signature de l'acte de cession définitif ainsi que de tout document se rapportant à la transaction.

Il appartiendra également à la commune de délibérer en ce sens afin de concrétiser la transaction.

Le montant de la recette sera imputé au chapitre 77 du budget Départemental.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine et aux Bâtiments Départementaux, je vous serais très obligée de bien approuver la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL